

Quatre plaintes contre l'insuffisance de sécurité

Quatre plaintes contre X ont déjà été enregistrées par le parquet de Nice. Plaintes qui visent les responsables de la Ville et de l'État en charge de la sécurité des festivités du 14 juillet à Nice.

« *Ce sont des personnes qui se sont trouvées proches de l'attentat. Elles estiment avoir subi un préjudice du fait de l'insuffisance, selon eux, du dispositif de sécurité* », a précisé le procureur de la République de Nice, Jean-Michel Prêtre. Le magistrat a désormais six mois pour juger de l'opportunité d'ouvrir ou non une enquête.

La Ville de Nice avait la responsabilité de l'organisation des festivités autour du 14 juillet. Les moyens de sécurité déployés pour encadrer l'événement relevaient en coresponsabilité de l'État et de la Ville.

Certains plaignants qui ont été blessés durant l'attentat avaient déjà déposé une plainte auprès de la police judiciaire. Les plaintes des victimes de l'attentat sont transmises au tribunal de grande instance de Paris, dans le cadre de l'enquête menée par le parquet antiterroriste.

Affaire de la policière niçoise : une enquête ouverte



Sandra Bertin, la policière municipale niçoise à l'origine de l'enquête.

(Photo Franck Fernandes)

La justice n'aura donc pas tardé.

Au lendemain du signalement déposé par la policière municipale niçoise qui affirme avoir subi des pressions de la part du ministère de l'Intérieur pour fournir un rapport « modifiable » sur les images captées par le réseau de vidéosurveillance niçois le soir du 14 juillet, le procureur de la République a annoncé hier qu'il ouvrirait une enquête préliminaire sur des faits présumés « d'abus d'autorité ». Une annonce accueillie avec « une grande satisfaction » par l'avocat de Sandra Bertin, M^e Adrien Verrier qui salue « le courage du procureur » même si pour lui, dans un contexte très polémique, « un classement sans suite n'était pas politiquement possible ». Dans le même temps le parquet de Paris lui aussi ouvert une enquête pour instruire cette fois la plainte en diffamation déposée par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve qui réfute les allégations de la policière niçoise.